

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: ATTRACTIF MGF

Type(s) de produit: TP19 - Répulsifs et appâts

TP19 - Répulsifs et appâts

Numéro de l'autorisation: FR-2022-0036

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: EU-0026845-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	2
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	3
3. Mentions de danger et conseils de prudence	3
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	6
5.1. Consignes d'utilisation	6
5.2. Mesures de gestion des risques	6
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	7
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	7
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	7
6. Autres informations	7

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

Attractif MGF
Attractif mouches
Attractif guêpes
Attractif Mouches Guêpes
Piège Attractif MGF
Piège Attractif mouches
Piège Attractif guêpes
Piège Attractif Mouches Guêpes
Attractif MGF Max
Attractif mouches Max
Attractif guêpes Max
Attractif Mouches Guêpes Max
Piège Attractif MGF Max
Piège Attractif mouches Max
Piège Attractif guêpes Max
Piège Attractif Mouches Guêpes Max

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Terrium
	Adresse	246 rue du 8 mai 1945 42210 Motrond-Les-Bains France
Numéro de l'autorisation	FR-2022-0036	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	EU-0026845-0000	
Date de l'autorisation	08/04/2022	

Date d'expiration de
l'autorisation

07/04/2032

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant

AB Mauri

Adresse du fabricant

77 Mijlweg 3316 BE Dordrecht Pays-Bas

Emplacement des sites de
fabrication

77 Mijlweg 3316 BE Dordrecht Pays-Bas

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active

2329 - Saccharomyces cerevisiae (levure)

Nom du fabricant

AB Mauri Italy

Adresse du fabricant

42 via Milano 27045 Casteggio pv Italie

Emplacement des sites de
fabrication

42 via Milano 27045 Casteggio pv Italie

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Saccharomyces cerevisiae (levure)		Substance active	68876-77-7		99

2.2. Type de formulation

WP - Poudre mouillable

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Conseils de prudence

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Attractif pour Guêpes - Non professionnels - Extérieur

Type de produit

TP19 - Répulsifs et appâts

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

-

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: *Vespula vulgaris*
Nom commun: Guêpes
Stade de développement: Adultes

Domaine d'utilisation

Extérieur

Méthode(s) d'application

Méthode d'application: Application manuelle
Description détaillée:
Produit à diluer dans un piège

Pièges espacés tous les 5 m.

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: 20 g de produit à diluer dans 500 mL d'eau par piège.

Dilution (%): -

Nombre et fréquence des applications:

-

Catégorie(s) d'utilisateurs

Grand public (non professionnel)

Dimensions et matériaux d'emballage

Sachet scellé - PET/ALU/PEBD : 7 - 20 g

Sachet scellé - PET/ALU/PE : 500 g

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

-

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Attractif pour Mouches - Non professionnels - Extérieur

Type de produit	TP19 - Répulsifs et appâts
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Musca domestica Nom commun: Mouche domestique Stade de développement: Adultes
Domaine d'utilisation	Extérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application manuelle Description détaillée: Produit à diluer dans un piège Pièges espacés tous les 5 m.
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: 20 g de produit à diluer dans 500 mL d'eau par piège. Dilution (%): - Nombre et fréquence des applications: -
Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux d'emballage	Sachet scellé - PET/ALU/PEBD : 7 - 20 g Sachet scellé - PET/ALU/PE : 500 g

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

-

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- Se conformer aux instructions d'utilisation.
- Le produit est efficace 24 heures après réhydratation.
- Le produit est efficace jusqu'à 14 jours.
- Le niveau d'eau dans le piège doit être vérifié régulièrement pour maintenir l'efficacité du produit.
- En cas de faible capture d'insectes, changer le piège de place.
- Pour une efficacité maximale, le piège doit être suspendu à une hauteur d'environ 2 mètres du sol.
- Une fois que le piège est rempli de mouches/guêpes mortes, il peut être retiré ou remplacé si nécessaire.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Se laver les mains après manipulation du produit

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Rincer la peau à l'eau. Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement supprimées. Appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS D'INGESTION : Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS D'INHALATION : si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- Si un conseil médical est nécessaire, garder l'emballage ou la notice à disposition.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

-

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Durée de stockage : 69 mois
- Stocker dans un endroit sec
- Stocker à des températures inférieures à 25°C
- Protéger du froid, de la lumière et de l'humidité
- Tenir hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.

6. Autres informations

-